

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2013

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 19 heures sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Le procès verbal du conseil municipal du 27 juin 2013 est adopté à l'unanimité.

Madame CAILLAUD proposée secrétaire de séance accepte cette fonction.

ADMINISTRATION GENERALE

1 - ZAC Cœur de Ville - approbation du dossier de réalisation

2 - ZAC Cœur de Ville - approbation des équipements publics

Après une présentation technique du dossier de la ZAC Cœur de ville par messieurs MALLET et BARANDON de la Société d'Équipement de l'Auvergne, Monsieur DENIZOT rappelle les objectifs de l'aménagement :

- Faire du centre-ville un pôle de vie majeur doté d'une véritable identité.
- Privilégier la densification en luttant contre l'étalement urbain.
- Renforcer le tissu commercial existant, les activités, les services et équipements spécialisés proposés en cœur de ville.
- Diversifier l'offre en habitat en réponse aux différentes populations en favorisant la mixité de l'habitat.
- Inscrire l'aménagement dans une démarche de développement durable de type éco-quartier, notamment en privilégiant l'habitat basse consommation, en assurant la complémentarité avec les modes de transports collectifs existants, les modes doux, en facilitant les nouveaux dispositifs de traitement des déchets, en appréhendant la gestion de l'eau et en favorisant l'intégration paysagère.

Après avoir engagé le projet en 2009, procédé à la concertation en 2010, approuvé le bilan en 2011, le dossier de création en novembre 2011 et choisi l'aménageur en 2012, il précise qu'il s'agit maintenant d'approuver le dossier de réalisation conformément au code de l'urbanisme.

Le dossier de réalisation comprend le programme des équipements publics, le programme global de constructions, les modalités prévisionnelles de financement ainsi que des précisions concernant l'étude d'impact.

Des améliorations ont été apportées pour la desserte de la ZAC et les portes d'Auvergne au niveau du giratoire François Mitterrand.

La halle du marché sera positionnée entre la mairie et les commerces permanents. Le parc devant la mairie est conservé.

La hauteur des constructions sera uniforme avec l'existant et le maximum sera de R+2 plus des combles au cœur de la zone et R+1 en zone jouxtant les zones pavillonnaires.

Les prévisions budgétaires sont de l'ordre de 3 144 000 euros.

Madame MAGADOUX demande quels sont les types de matériaux utilisés pour la halle.

Monsieur le maire indique que cela n'est pas défini actuellement mais que les matériaux qui seront choisis le seront de manière à privilégier l'intégration dans l'existant.

Monsieur DENIZOT précise que la gestion de l'eau concerne également la création d'un bassin enterré qui résulte d'une étude SOGEDO en 2001 suite à des problèmes chroniques d'eaux pluviales en cas de gros orages sur ce secteur.

Il rappelle que le projet de maison de santé est très abouti. Le projet a été validé par l'Agence Régionale de la Santé, ARS, qui a mis à disposition un bureau d'étude pour accompagner sa réalisation dans la ZAC Cœur de ville.

Le conseil municipal à l'unanimité des votants approuve le dossier de réalisation de ZAC Cœur de ville et les équipements publics.

3 - Convention pour l'enlèvement des ordures ménagères et des produits recyclables par le S.I.C.T.O.M. du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014

Monsieur DENIZOT rappelle que chaque année depuis 2002 la commune signe avec le S.I.C.T.O.M une convention pour l'enlèvement des déchets assimilables aux ordures ménagères et emballages recyclables qu'elle produit.

Le S.I.C.T.O.M. Nord Allier assure avec ses véhicules spécialisés le relèvement de 10 930 litres de déchets assimilables aux ordures ménagères et 7 010 litres d'emballages recyclables par an.

La convention qui est proposée au conseil municipal est la même que les années précédentes.

Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité des votants les termes de la convention avec le SICTOM et autorise le maire à la signer.

4 - Rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable de l'année 2012

Monsieur le maire propose au conseil municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et sur la qualité des eaux alimentaires.

Il indique que les analyses de l'ARS concluent que l'eau d'Avermes est de bonne qualité bactériologique mais que seule demeure une présence importante de calcaire ce qui n'a pas d'incidence sur la santé.

Il précise qu'actuellement un gros investissement est réalisé pour la mise en place sur la commune de Trévol d'une station de traitement des eaux afin de réduire la quantité de calcaire contenue dans les eaux.

Madame CHARRONDIERE demande si cela concernera tous les réseaux.

Monsieur DENIZOT répond par l'affirmative.

Le conseil municipal à l'unanimité prend acte du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et sur la qualité des eaux alimentaires.

5 - Modification des statuts du syndicat SDE03 par ajout d'une compétence nouvelle

Monsieur le maire indique que le SDE03, syndicat départemental d'énergie de l'Allier, propose une modification de ses statuts en ajoutant une nouvelle compétence.

Cette compétence optionnelle permettrait au SDE03 d'être une «autorité organisatrice des missions de service public afférente à la création, au développement et à l'exploitation des réseaux publics de production et distribution de chaleur.

Madame MARSONI demande quelle est la différence entre le SDE03 et le SIEGA.

Monsieur DENIZOT explique que le SDE03 est la même chose que le SIEGA il s'agit d'une nouvelle appellation.

Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité des votants la modification des statuts du SDE03.

6 - Convention entre la Commune et GrDF concernant la mise à disposition par GrDF des données numériques géo-référencées relatives à la représentation à moyenne échelle des ouvrages de distribution de gaz naturel

Monsieur DENIZOT indique que GrDF fournit régulièrement à la commune des données relatives à la représentation des ouvrages de distribution de gaz naturel. Actuellement ces données sont sous forme papier. GrDF propose que la commune les reçoive sous forme numérisée.

Monsieur le maire précise qu'à l'époque de la dématérialisation, ce serait un avantage puisqu'elles pourraient être transmises et diffusées plus facilement.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, la convention avec GrDF et autorise le maire à la signer.

FINANCES

7 - Subvention exceptionnelle à l'Association Progrès en pédiatrie de Moulins

Madame PREFOL informe que Madame RECOULES, psychologue clinicienne à l'hôpital, va intervenir à La souris verte sur le thème de l'apprentissage de la propreté pour le personnel petite enfance, les assistantes maternelles de la commune et les parents, le 15 octobre 2013. Cette dernière ne souhaite pas être rémunérée mais propose que la collectivité aide l'association Progrès en pédiatrie de Moulins en contrepartie de sa prestation.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des votants l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Progrès en pédiatrie de Moulins.

8- Solde du compte de l'Association Foncière de Remembrement (AFR)

Monsieur DENIZOT rappelle que la procédure de dissolution de l'AFR se poursuit. Il convient maintenant que la commune intègre l'actif de l'AFR dans ses comptes du Trésor.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des votants, l'intégration de l'actif de l'AFR, à savoir la somme de 494,04 euros, dans les comptes du trésor.

9 - Subvention au CCAS d'Avermes

Monsieur le maire indique que suite à la délibération précédente, le conseil a accepté l'actif de l'AFR afin de permettre sa dissolution. Cependant la commune ne souhaite pas faire de bénéfice à cette occasion. Considérant que la somme de 494,04 euros pourrait être tout à fait utile au CCAS de la commune, il est proposé d'attribuer une subvention de ce montant au CCAS d'Avermes.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, l'attribution d'une subvention de 494,04 euros au CCAS d'Avermes.

10 - Garantie d'emprunts de la commune en faveur de Moulins Habitat pour le contrat numéro 689

11 - Garantie d'emprunts de la commune en faveur de Moulins Habitat pour le contrat numéro 687

Monsieur BUJOC rappelle pour que les bailleurs sociaux puissent obtenir des prêts auprès des organismes prêteurs pour construire des logements sociaux, il est systématiquement demandé par le prêteur que les collectivités territoriales se portent garantes.

Les logements étant construits sur Avermes, la commune se porte garante à hauteur de 80 % des prêts et le conseil général à hauteur de 20 %.

Monsieur le maire précise que ces logements se situent rue Jean Baptiste Gaby prolongée.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, la garantie d'emprunt en faveur de Moulins Habitat pour les contrats de prêt numéro 689 et 687.

PERSONNEL

12 - Création de contrat unique d'insertion (CUI) - approbation et signature de la convention avec l'Etat

Monsieur le maire indique que la collectivité a recruté une personne pour l'agence postale communale suite au départ de madame Christiane BASSEVILLE.

L'Etat propose, eu égard au profil de l'intéressé que le recrutement s'effectue sous la forme d'un contrat unique d'insertion. Ce contrat ne défavorisant ni l'employé, ni la commune il est proposé la mise en place de celui-ci.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants la création d'un contrat unique d'insertion et autorise le maire à signer la convention avec l'Etat.

13 - Personnel communal - modification du tableau des effectifs

Monsieur DENIZOT explique que deux agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite à examen professionnel. Il est donc proposé au conseil municipal de créer les postes adéquats.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants la création des postes proposés.

URBANISME

14 - Vente d'un terrain

Monsieur le maire informe qu'un entrepreneur souhaite acheter un terrain communal afin de s'installer sur la commune. Ce qui est une bonne chose pour la commune.

Monsieur DENIZOT profite de cette occasion pour expliquer pourquoi la séance du conseil a été reportée à 19h00 au lieu de l'heure habituelle de 18h30. Il y avait à 18h00 l'inauguration de l'installation de NISSAN dont le magasin renforce la bonne image de l'entrée de la commune.

Il est donc proposé au conseil municipal de vendre à monsieur et madame GOUNON, pour la SCI SOTELI, un terrain de 2 720 m² environ zone de la Rigollée afin d'exercer une activité commerciale.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants la vente de terrain à la SCI SOTELI.

15 - Aménagement chemin des Groitiers

Monsieur DENIZOT indique qu'un marché public adapté a été lancé pour les travaux de voirie 2013 et notamment la réfection d'une partie du chemin des Groitiers et la mise en place de trois carrefours pour sécuriser cette zone.

Six sociétés ont retiré un dossier. Seule la société EUROVIA DALA a déposé une offre. Après analyse, l'offre de la société est tout à fait recevable. Le montant des travaux s'élève à 323 631,90 euros hors taxes.

Il est proposé d'accorder à la société EUROVIA DALA le marché pour un montant de 323 631,90 euros hors taxes.

Monsieur le maire précise que les travaux vont durer quelques temps et qu'à cette occasion une déviation a été installée. Il informe qu'il a pu constater que les conducteurs qui empruntaient cette déviation ne respectent pas toujours la limitation de vitesse.

Il demande donc qu'un peu de prévention soit faite sur cette déviation afin de tenter de lutter contre la vitesse excessive.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants d'attribuer le marché public à la société EUROVIA DALA pour le montant ci-dessus mentionné.

16 - Dénomination de voirie desservant les logements de Moulins Habitat : « Rue Hubertine AUCLERT »

Monsieur le maire informe que Moulins Habitat a obtenu une autorisation de construire des logements sur un terrain rue Jean-Baptiste-Gaby-Prolongée.

Il est proposé au conseil de dénommer la voie desservant les logements de Moulins Habitat, rue Hubertine-AUCLERT.

Monsieur DENIZOT explique que Hubertine AUCLERT est très méconnue. Il s'agit d'une bourbonnaise qui a fortement milité au 19^{ème} siècle pour le droit des femmes et qui réclamait dès la fin du 19^{ème} siècle le droit de vote pour celles-ci.

Il rappelle que le 8 mars de chaque année une manifestation en son honneur a lieu à Saint-Priest en Murat, ville natale de cette dernière.

Le conseil municipal à l'unanimité des votants décide de dénommer la voie rue Hubertine-AUCLERT.

JEUNESSE

17 - Convention relative à l'intervention d'un médecin rattaché à la structure multi-accueil petite enfance

Madame PREFOL informe que le docteur DOMENECH, qui était le médecin rattaché au multi accueil depuis son ouverture en mars 2009 ne peut plus, faute de temps, exercer sa mission.

Il est proposé d'approuver la convention relative à l'intervention du docteur MICHEL de Villeneuve sur Allier en remplacement du docteur DOMENECH. Cette dernière interviendra environ deux heures par mois. Elle pourra également intervenir en plus, sur demande de la crèche. Le docteur MICHEL est une jeune médecin originaire de l'agglomération.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, la convention relative à l'intervention du docteur MICHEL et autorise le maire à la signer.

18 - Convention de partenariat entre le SESSAD de l'Envol et le multi-accueil "La Souris verte"

Madame PREFOL explique que le SESSAD de l'Envol, dans le cadre d'un dispositif "petite enfance", a pour but de favoriser l'accueil et l'intégration d'un enfant handicapé au sein de structures d'accueil de petite enfance, crèche, micro-crèche, multi accueil ou assistante maternelle.

Elle précise que la convention de partenariat avec le SESSAD de l'Envol permettra à la commune d'Avermes d'accueillir au sein de La Souris verte un enfant handicapé en fournissant des prestations en direction de l'enfant, nécessaires à son intégration au sein de la structure et à son évolution tant psychique que physique, de la famille et des équipes d'accueil.

Madame MARSONI demande s'il y a une aide.

Madame PREFOL répond que s'est le rôle du SESSAD d'assurer cette aide.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, la convention de partenariat avec le SESSAD de l'Envol et autorise le maire à la signer.

Motions et vœux

Vœux sur les transports en commun

Monsieur le maire informe que Moulins Communauté a publié les nouveaux horaires de transports en commun fin août dernier. Pour des raisons économiques, les changements comportent notamment la suppression de la ligne directe S3, qui existait jusqu'alors pour les scolaires d'Avermes.

Les élèves qui fréquentent le collège Charles Péguy ou Anna Rodier et qui habitent dans la boucle de Chavennes peuvent toujours prendre le bus pour se rendre en cours. Ils doivent maintenant effectuer un changement à l'arrêt Cimetière rue de Decize à Moulins.

Ce changement s'avère dangereux et inadapté pour des collégiens. En effet cette rue est une pénétrante du cœur de Moulins. Elle draine beaucoup de circulation à vive allure et l'arrêt de bus se situe au ras d'un carrefour.

L'insécurité est aggravée par le fait que les collégiens, en nombre, vont attendre au moins 13 minutes le soir leur correspondance à cet endroit.

Monsieur METHENIER précise qu'il vient d'assister, d'où son retard au conseil municipal de ce soir, à une réunion de la commission dont les membres ne veulent pas rétablir la ligne S3. La commission envisage des aménagements qui vont être étudiés.

Madame BORD s'offusque car il s'agit de la sécurité des enfants. Elle se demande et demande pourquoi supprimer ce qui fonctionnait bien.

Monsieur METHENIER explique que la seule raison est économique.

Madame MARSONI déclare que l'on peut comprendre des économies dans la journée pour les adultes mais pas pour les enfants.

Monsieur MONTIEL-FONT déplore aussi que la grille horaire des bus ait été mise en place sans tenir compte de la spécificité des scolaires.

Dans ces conditions et compte tenu de la dangerosité de la situation, l'ensemble du conseil municipal demande à Moulins Communauté de bien vouloir rétablir sans tarder une ligne directe entre Avermes et le Collège Charles Péguy le matin et le soir et d'étudier tout parcours sécurisé pour les enfants.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10.